

Conférence des directeurs d'Archives suisses CDA
www.adk-cda.ch

Statistiques d'Archives suisses
Explications

1. Introduction

1.1 Teneur et but des statistiques

La Conférence des directeurs d'Archives suisses CDA (www.adk-cda.ch) publie des statistiques d'Archives suisses. Ces statistiques donnent des renseignements sur les principaux domaines d'activité des Archives suisses, à savoir:

- Ressources et dimensions;
- Nouvelles entrées et traitement d'archives;
- Consultation des archives;
- Offre et utilisation de services en ligne.

Les statistiques mettent en évidence les prestations des services d'archives dans ces domaines.

1.2 Services d'archives participants

Les statistiques ont été initiées et développées par la CDA. Actuellement les parties prenantes aux statistiques sont les membres de la CDA, à savoir les Archives fédérales, les Archives cantonales ainsi que les Archives d'Etat de la Principauté du Liechtenstein. D'autres services d'archives ont aussi la possibilité d'y participer (Archives communales, Archives spécialisées).

1.3 Collecte de données et publication des indicateurs

Les données relatives aux indicateurs sont collectées annuellement par les institutions participantes. La collecte de données est basée sur un cahier des charges décrivant pour chaque indicateur son but et les méthodes de collecte. Les chiffres ne sont pas vérifiés par la CDA.

Les statistiques annuelles sont publiées sur le site Internet de la CDA (www.adk-cda.ch) et sur celui de l'Association des archivistes suisses (www.vsa-aas.org).

1.4 Développement ultérieur des statistiques

Les statistiques des Archives suisses doivent refléter les évolutions et les changements survenant dans le monde archivistique. C'est pourquoi la CDA passe périodiquement en revue ces changements et adapte si nécessaire les statistiques.

1.5 Les indicateurs sont-ils comparables ?

Les indicateurs et les méthodes de collecte sont décrits de manière aussi précise que possible. Néanmoins les comparaisons ne sont possibles qu'à certaines conditions.

La comparaison synchrone d'un indicateur entre plusieurs services d'archives n'est possible que de manière limitée. Tous les indicateurs ne se prêtent pas aussi facilement à de telles comparaisons. En particulier les indicateurs concernant le traitement et la consultation des archives sont difficilement comparables entre eux. Cela s'explique par la variété des traditions de traitement des fonds dans les différents services d'archives. Le mode de traitement des fonds a aussi une influence sur les possibilités offertes pour la consultation.

La comparaison diachronique d'un indicateur pour un seul et même service d'archives est plus aisée, mais peut parfois poser problème. En particulier les indicateurs relatifs aux nouvelles entrées de documents électroniques et aux nouvelles unités de description fluctuent encore fortement d'année en année et dépendent des différentes manières de travailler propres à chaque administration cantonale. Cette situation ne devrait que peu évoluer à moyen terme.

Les explications relatives à chaque indicateur donnent plus d'information quant à la comparabilité des chiffres.

2. Explications relatives aux indicateurs

2.1 Ressources des services d'archives

La section ressources contient des indicateurs sur l'effectif des services d'archives.

Indicateur *Nombre d'employés fixes du service d'archives*

L'indicateur donne le nombre de personnes employées de manière ordinaire et pour une durée illimitée au sein du service d'archives. Il inclut l'ensemble des collaborateurs du service d'archives, même s'ils n'accomplissent pas des tâches strictement archivistiques, comme par exemple des collaborateurs du service interne.

Indicateur *Nombre de postes fixes du service d'archives*

L'indicateur donne le nombre de postes fixes à durée indéterminée au sein du service d'archives. Il inclut tous les postes fixes du service d'archives, même si ceux-ci ne sont pas liés à l'accomplissement de tâches strictement archivistiques, comme par exemple des postes de service interne ou de conciergerie.

Indicateur *Nombre d'employés temporaires du service d'archives*

L'indicateur donne le nombre de personnes employées à des postes temporaires au sein du service d'archives, tels que des postes liés à des projets, des stages, des aides temporaires ou des affectations au service civil.

Indicateur *Nombre de postes temporaires du service d'archives*

L'indicateur donne le nombre de postes à durée déterminée au sein du service d'archives, tels que des postes liés à des projets, des stages ou des aides temporaires. Les postes temporaires sont comptabilisés au prorata du temps de travail. Une durée d'engagement d'un an correspond à un poste temporaire complet à 100%.

2.2 Section dimensions

La section dimensions contient des indicateurs sur la taille des services d'archives

Indicateur *Importance matérielle des fonds d'archives physiques traités*

L'indicateur donne l'importance matérielle effective des fonds d'archives physiques (papier) décrits, indexés et traités pour une année de référence. L'importance matérielle est exprimée en mètres linéaires sans arrondir. Un mètre linéaire correspond à un mètre horizontal de rayonnage d'archives rempli au maximum jusqu'à 30 cm de hauteur. Les fonds d'archives non-traités ne sont pas pris en compte.

Indicateur *Nombre total d'articles décrits*

L'indicateur donne le nombre total d'articles décrits (unités de description) enregistrés à la fin de l'année de référence dans le système d'information du service d'archives recensant les fonds d'archives traités. Peu importe en l'occurrence que le système d'information du service d'archives se présente sous une forme électronique (base de données d'archives) ou sous la forme d'inventaires et d'instruments de recherche classiques. L'indicateur porte sur les articles décrits à tous les niveaux de description ainsi que sur les articles décrits dont le délai de protection court encore. Pareillement, il n'importe aucunement que les articles décrits puissent être recherchés en ligne ou non.

L'indicateur ne permet pas de comparaison généralisée, ceci moins en raison des différences de taille des services d'archives, qu'en raison de leurs différences de tradition en matière de traitement des archives. Le niveau de détail atteint dans la description des fonds peut varier fortement d'une tradition à l'autre, ce qui a un effet direct sur le nombre d'articles décrits.

2.3 Section nouvelles entrées et traitement d'archives

La section nouvelles entrées et traitement d'archives contient des indicateurs portant sur les fonds nouvellement versés au service d'archives ainsi que sur les fonds nouvellement traités, décrits et mis à disposition pour la consultation.

Indicateur *Importance matérielle des nouvelles entrées d'archives physiques au cours de l'année de référence*

L'indicateur donne l'importance matérielle de l'ensemble des fonds d'archives physiques (papier) nouvellement entrés au cours de l'année de référence. L'importance matérielle est exprimée en mètres linéaires sans arrondir. Un mètre linéaire correspond à un mètre horizontal de rayonnage d'archives rempli au maximum jusqu'à 30 cm de hauteur.

Les chiffres obtenus peuvent fortement varier d'une année à l'autre ainsi que d'un service d'archives à un autre, étant donné que les nouvelles entrées versées à un service d'archives dépendent largement du contexte professionnel des institutions obligées de proposer le versement de leurs archives (type et nombre d'affaires closes, place disponible dans les dépôts d'archives intermédiaires). Le service d'archives n'a quasiment aucune prise sur ces paramètres.

Indicateur *Accroissement des fonds d'archives physiques traités*

L'indicateur donne l'importance matérielle des fonds d'archives physiques (papier) nouvellement décrits, indexés et traités au cours de l'année de référence. L'importance matérielle est exprimée en mètres linéaires sans arrondir. Un mètre linéaire correspond à un mètre horizontal de rayonnage d'archives rempli au maximum jusqu'à 30 cm de hauteur.

Il est difficile de comparer les chiffres des différents services d'archives. Le résultat du traitement dépend fortement des traditions et des directives de traitement en vigueur dans les services d'archives. Une comparaison entre services d'archives n'a de sens que si l'on compare également leurs directives de traitement.

Indicateur *Nombre de nouveaux articles décrits*

L'indicateur donne le nombre d'articles nouvellement décrits (unités de description) dans le système d'information du service d'archives au cours de l'année de référence. Cela comprend les nouveaux articles décrits à tous les niveaux de description, ainsi que ceux dont le délai de protection court encore.

Il est difficile de comparer les chiffres des différents services d'archives. Le nombre de nouveaux articles décrits est fortement influencé par les différents versements issus des systèmes de gestion électronique des affaires (applications GEVER). Ainsi un seul versement provenant d'un système GEVER peut générer bien plus d'unités de description que le traitement d'un versement d'archives papier en vrac.

2.4 Section consultation des archives

La section "consultation des archives" comprend des indicateurs relatifs à l'infrastructure de consultation, à la consultation des fonds d'archives en salle de lecture et aux informations transmises aux usagers du service d'archives.

2.4.1 Infrastructure et heures d'ouverture

Indicateur *Nombre de places de travail en salle de lecture*

L'indicateur donne le nombre de places de travail fixes situées dans l'espace dédié à l'accueil du public au sein du service d'archives et qui sont disponibles pour la consultation d'archives et pour les recherches. Les places situées dans les salles de réunion ne sont pas prises en compte.

Indicateur *Nombre de jours d'ouverture par semaine*

L'indicateur donne le nombre de jours par semaine pendant lesquels le service d'archives est ouvert au public. Les demi-journées d'ouverture sont comptabilisées comme telles.

Indicateur *Heures d'ouverture par semaine*

L'indicateur donne le nombre d'heures par semaine pendant lesquelles le service d'archives est ouvert au public.

2.4.2 Consultation

Indicateur *Nombre d'usagers de la salle de lecture*

L'indicateur donne le nombre d'usagers individuels de la salle de lecture comptabilisés au cours de l'année de référence. Une même personne ne sera comptabilisée qu'une seule fois par an, indépendamment du nombre de jours pendant lesquels elle est présente en salle de lecture. Sont pris en compte tous les locaux disponibles pour la consultation d'archives et les recherches (salles de consultation des documents d'archives, des microfilms, des plans, des photos, bibliothèque, etc.).

Indicateur *Nombre de journées de travail dans la salle de lecture*

L'indicateur donne le nombre de journées de travail dans la salle de lecture, c'est-à-dire le nombre de visites distinctes d'usagers dans la salle de lecture du service d'archives pendant l'année de référence. Les usagers de la salle de lecture ne sont comptabilisés qu'une seule fois par jour, indépendamment de l'assiduité avec laquelle ils fréquentent la salle de lecture au cours de cette journée. A l'inverse chaque visite d'une personne compte comme une journée de travail, même si cette visite n'a pas duré toute une journée. Sont pris en compte tous les locaux disponibles pour la consultation d'archives et les recherches (salles de consultation des documents d'archives, des microfilms, des plans, des photos, bibliothèque, etc.).

Indicateur *Nombre d'unités archivistiques commandées*

L'indicateur donne le nombre d'unités archivistiques physiques commandées en salle de lecture pendant l'année de référence. Toutes les commandes sont comptabilisées, qu'elles aient été transmises oralement, par écrit ou en ligne. Les fonds d'archives consultés en ligne ne sont pas comptabilisés, même si cette consultation a lieu dans la salle de lecture. (cf. chapitre 2.4).

Les chiffres des différents services d'archives sont très difficilement comparables. La définition d'une unité archivistique dépend des directives et de la tradition de traitement des archives en vigueur dans l'institution (profondeur de la description, type de traitement, types d'archives) et varie fortement d'un service d'archives à un autre. On peut néanmoins partir du principe que tous les services d'archives limitent par des directives la quantité et le volume de documents d'archives que chaque usager est autorisé à commander. Ainsi le flou qui règne dans ce domaine est dans une certaine mesure limité par la pratique. L'indicateur ne donne dans l'ensemble aucun chiffre précis quant au nombre de documents réellement consultés, mais offre pour l'heure les meilleures indications possibles quant à l'évolution du volume et de l'intensité de la consultation de documents dans un seul et même service d'archives.

Indicateur *Nombre de réponses écrites*

L'indicateur donne le nombre de réponses écrites aux demandes de recherche d'ordre archivistique, historique ou administratif soumises au service d'archives pendant l'année de référence. Une réponse écrite peut prendre la forme d'un courrier ou d'un email, peu importe que le correspondant soit une personne physique ou morale, une institution privée ou publique. Les réponses ne sont comptabilisées que si elles ont impliqué une recherche par le personnel du service d'archives. Lorsqu'un même correspondant transmet plusieurs questions relatives à des thèmes différents, les réponses transmises seront comptabilisées séparément.

Ne sont pas prises en compte les réponses écrites qui n'ont exigé aucune recherche, de même que les réponses orales. Ces deux types de réponses sont dans la pratique difficiles à comptabiliser.

2.5 Section offre et utilisation de services en ligne

La section «Offre et utilisation de services en ligne» comprend les indicateurs relatifs à l'offre d'inventaire en ligne ainsi qu'aux fonds d'archives accessibles en ligne. Ces indicateurs ne sont actuellement pas utilisés par tous les services d'archives prenant part aux statistiques.

Catégories d'offre de services en ligne

L'offre de services en ligne est répartie en trois catégories:

1. Informations générales relatives à l'institution (site Internet);
2. Offre du système d'information permettant d'effectuer des recherches dans les inventaires des fonds d'archives (inventaire en ligne);
3. Offre du système de données permettant d'accéder aux documents d'archives numériques ou numérisés (système de visualisation des images et *Content Repository*).

Restrictions générales

Pour chaque catégorie, des données statistiques sont collectées afin de décrire non seulement l'offre de services mais aussi de quantifier son utilisation. Il est dès lors possible de pondérer l'utilisation de l'offre de services en fonction du nombre d'informations disponibles et de permettre ainsi la comparaison entre institutions possédant des offres de services différentes.

L'utilisation de l'offre de services est mesurée selon trois critères distincts: nombre de pages consultées, nombre de visiteurs, nombre de visites. Pour la mesure des visites, on ne prend en compte que les visites dépassant 15 minutes. On part en effet du principe que seule une utilisation de plus de 15 minutes de l'offre en ligne équivaut à une consultation en salle de lecture.

Comparabilité

Les mesures se basent sur les statistiques du site Internet, ainsi que sur les statistiques transmises par les fournisseurs des inventaires en ligne, des systèmes de visualisation des images ou des Content Repositories. Pour pouvoir disposer de statistiques ayant des valeurs comparables d'un service d'archives à un autre, il faudrait que tous les services d'archives utilisent le même outil statistique. Jusqu'à nouvel ordre il n'est cependant pas envisageable que tous les services d'archives aient recours au même logiciel de statistiques. Par conséquent les indicateurs relatifs à l'utilisation de l'offre de services en ligne ne disposent pour l'heure pas de chiffres comparables. On peut néanmoins partir du principe que tous les services d'archives qui collectent des statistiques sur l'utilisation de leur offre de services en ligne disposent d'une documentation sur les conditions cadres et les critères d'exclusion en la matière. Les indicateurs de cette section sont comparables en termes de précision à l'indicateur relatif au nombre d'unités archivistiques commandées.

Unités statistiques

- Pages
Cette valeur regroupe les requêtes de tous les objets, respectivement de toutes les données, nécessaires à la présentation d'une page HTML.
- Visiteur unique
Cette valeur décrit le nombre d'adresses IP à partir desquelles au moins une requête est effectuée dans l'une des catégories. On ne peut pas savoir si un ordinateur est utilisé par plusieurs personnes. Si les ordinateurs dans un réseau d'entreprise utilisent un proxy pour l'accès à Internet, toutes les requêtes semblent alors provenir du même ordinateur.
- Visites
Cette valeur donne le nombre approximatif de visites effectuées par tous les visiteurs. Il subsiste néanmoins un flou, parce que l'attribution d'une requête effectuée sur une page par un visiteur n'est pas toujours évidente. Toutes les requêtes adressées par un visiteur durant une heure sont, dans cette statistique, assimilées à une visite.

2.5.1 Site Internet du service d'archives

Indicateur *Nombre de pages du site Internet*

L'indicateur donne le nombre de pages différentes disponibles sur le site Internet contenant des informations en lien avec le service d'archives. On comptabilise le nombre de pages existant à la fin de l'année référence.

Indicateur *Nombre de pages vues sur le site Internet*

L'indicateur donne le nombre de pages vues sur le site Internet du service d'archives durant l'année de référence, en excluant les résultats de recherche provenant des moteurs de recherche pour autant que cela soit réalisable du point de vue technique.

Indicateur *Nombre de visiteurs du site Internet pendant l'année de référence*

L'indicateur donne le nombre de visiteurs uniques du site Internet du service d'archives durant l'année de référence.

Indicateur *Nombre de visites sur le site Internet*

L'indicateur donne le nombre de visites du site Internet du service d'archives durant l'année de référence. Seules les visites d'au moins 15 minutes sont comptabilisées.

2.5.2 Inventaire en ligne

Indicateur *Nombre d'articles recherchables en ligne*

L'indicateur donne le nombre d'articles qu'il est possible de rechercher en ligne dans le système d'information du service d'archives. On comptabilise le nombre d'articles disponibles à la fin de l'année de référence.

L'indicateur ne permet pas une comparaison généralisée. Cela ne s'explique pas en raison des différentes tailles des services d'archives ni en raison des différences d'ancienneté entre inventaires en ligne. Cela provient au contraire des différences de tradition de traitement des archives. Selon la tradition en vigueur, les fonds d'archives sont décrits de manière plus ou moins détaillées, ce qui a une influence directe sur le nombre d'articles décrits.

Indicateur *Nombre de pages vues dans l'inventaire en ligne*

L'indicateur donne le nombre de pages vues dans l'inventaire en ligne du service d'archives durant l'année de référence, en excluant les résultats de recherche provenant des moteurs de recherche pour autant que cela soit réalisable du point de vue technique.

Indicateur *Nombre de visiteurs de l'inventaire en ligne*

L'indicateur donne le nombre de visiteurs uniques de l'inventaire en ligne du service d'archives durant l'année de référence.

Indicateur *Nombre de visites de l'inventaire en ligne*

L'indicateur donne le nombre de visites de l'inventaire en ligne du service d'archives durant l'année de référence. Seules les visites d'au moins 15 minutes sont comptabilisées.

2.5.3 Unités archivistiques utilisables en ligne

Indicateur *Nombre d'unités archivistiques utilisables en ligne*

L'indicateur donne le nombre d'unités archivistiques utilisables ou consultables en ligne grâce au système de visualisation des images ou au *Content Repository*. On comptabilise le nombre d'articles décrits à la fin de l'année de référence.

Indicateur *Nombre d'unités archivistiques consultées en ligne*

L'indicateur donne le nombre d'unités archivistiques utilisées ou consultées en ligne durant l'année de référence, en excluant les résultats de recherche provenant des moteurs de recherche pour autant que cela soit réalisable du point de vue technique. Pareillement, on ne

comptabilise pas les accès à d'autres pages ou inscriptions dans des bases de données en lien avec le même article décrit.

Indicateur *Nombre de visiteurs du système de visualisation des images / Content Repository*

L'indicateur donne le nombre de visiteurs uniques du système de visualisation des images / Content Repository durant l'année de référence.

Indicateur *Nombre de visites du système de visualisation des images / Content Repository*

L'indicateur donne le nombre de visites du système de visualisation des images / Content Repository durant l'année de référence. Seules les visites d'au moins 15 minutes sont comptabilisées.